

## SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2011

Monsieur le Député, Olivier Jardé,  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,  
Alain Babaut  
Monsieur le Maire de Maintenon, Michel Bellanger,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Elus,  
Chers Gentellois,  
Vous Tous ici présents,

Je suis très heureux de vous accueillir, avec le Conseil Municipal, dans cette salle.

Nous avons souhaité vous réunir aujourd'hui pour, dans un même élan, inaugurer le plateau sportif de l'Espace Faidherbe et fêter les 10 ans de l'Espace Maintenon.

Pourquoi, me direz-vous réunir ces deux opérations ? Tout simplement car elles sont toutes les deux marquées du sceau du devoir de mémoire et de la solidarité.

Le devoir de mémoire tout d'abord :

Notre Commune a été très marquée par les guerres des deux siècles précédents, 1870, 1914 et 1939.

Le 26 novembre 1870, de violents combats ont lieu sur notre sol, faisant 25 morts inhumés dans le cimetière communal. Chaque année, le 11 novembre, les enfants de Gentelles y fleurissent le monument élevé à leur mémoire. Les troupes de l'armée du Nord étaient placées sous les ordres du Général Faidherbe. La Commune a donné son nom à une rue puis lui a dédié celui du terrain de sport, l'Espace Faidherbe.

Pendant la guerre de 1914, notre village fut presque entièrement détruit, l'église du 16<sup>ème</sup> siècle brûlée et la mairie école dévastée. En 1901, la Commune comptait 502 habitants, en 1926, il n'y en avait plus que 293. Pour aider les communes meurtries par cette interminable guerre de tranchées qui fit tant de morts, d'estropiés et d'innombrables ruines, les autorités décidèrent de demander aux communes qui avaient été préservées d'adopter les communes sinistrées. C'est ainsi que Maintenon entra dans l'Histoire de Gentelles.

Quant à la guerre de 1939, le nom de Gentelles y fut malheureusement associé par la découverte des 27 Picards fusillés en 1944 par les nazis, retrouvés enterrés, dans deux fosses communes à la lisière du bois de Gentelles. Chaque année, le 30 août un hommage leur est rendu à cet endroit.

Il est important de nous remémorer tout cela régulièrement, car la terre de notre village et ses habitants en ont été marqués et il convient de tout faire pour que de telles horreurs ne s'y renouvellent pas. Je vous invite, adultes et enfants, à vous retrouver le matin du 11 novembre, devant le monument aux morts pour honorer tout ceux de notre village qui en furent les victimes ou les héros.

L'empreinte de la solidarité marque aussi cette réunion :

Gentelles fait parti de la Communauté de Communes du Val de Somme. A ce titre, l'entretien et l'amélioration de nos voies communales, et c'est certainement ce qui se voit le plus, est pris en charge par elle. Mais une règle existe depuis l'origine dans la Communauté de Communes : les équipements sportifs d'envergure intercommunales sont réalisés dans les plus grandes communes, mais les petites communes peuvent demander l'implantation de jeux sportifs sur leur sol, financée par la Communauté de Communes. A ce titre, les petits ont des jeux près de l'Espace Maintenon à côté d'un terrain de pétanque. Au printemps dernier, l'Espace Faidherbe a été rénové avec l'implantation du plateau multisports, inauguré cette après midi, que nos jeunes ont adopté immédiatement.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années la Communauté de Communes a financé également le revêtement en macadam du parking et des cheminements de l'Espace Maintenon.

Je remercie Alain Babaut de sa présence qui manifeste l'intérêt que la Communauté de Commune porte à Gentelles et ses habitants.

Mais pourquoi ce nom d'Espace Maintenon donné à notre salle des fêtes. Il faut que ce soit pour une raison importante qui explique, et je l'en remercie, la présence de Michel Bellanger, Maire de Maintenon, Commune d'Eure et Loir. Nous retrouvons l'Histoire de France, la guerre de 14/18 et les années qui suivirent.

La consultation des délibérations du Conseil Municipal de Maintenon nous apporte quelques éclaircissements :

- Délibération n° 67 du 21 janvier 1921 : « Monsieur le Président communique une circulaire de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, par

laquelle le Canton de Maintenon se verrait attribuer comme filleule la Commune de Gentelles. Le Conseil charge Monsieur le Maire de consulter les maires des autres Communes du Canton en vue de donner la suite que comporte cette proposition »

- Délibération n° 85 du 16 février 1921 : « Monsieur le Président expose qu'il a demandé à la date du 1<sup>er</sup> février à Monsieur le Maire de Gentelles, les besoins les plus urgents de la Commune et qu'il n'a pas encore eu de réponse. Le Conseil décide d'attendre »
  
- Délibération n° 94 du 14 juin 1921 : « Monsieur le Président donne lecture de l'appel qui lui a été adressé en faveur de l'adoption des Communes dévastées. Le Conseil, désireux de concourir au soulagement des populations meurtries par l'invasion vote en faveur de la Commune de Gentelles, une subvention de onze cent treize francs pendant 30 ans, à partir de 1921 (maximum 30 ans). Il est décidé qu'il sera fait face au paiement de cette dépense, au moyen d'une imposition extraordinaire de 3 centimes qui sera mise en recouvrement pendant 29 ans, à partir de 1922, la première subvention étant inscrite au Budget Supplémentaire de 1921. »
  
- Délibération n° 189 du 29 novembre 1921 : « Monsieur le Président expose qu'il sera fait dans toutes les écoles du Canton une quête, pour permettre l'achat de jouets à l'occasion de Noël pour les enfants des écoles de Gentelles. »
  
- Délibération n° 508 du 24 novembre 1924 : « Monsieur le Maire expose au Conseil que le 26 octobre dernier on a inauguré à Gentelles (Commune adoptée par le Canton de Maintenon) la mairie école et le service des eaux et qu'au cours de la cérémonie, il a été formulé le vœu qu'une place de Gentelles soit dénommée Place Maintenon en signe de reconnaissance. »

En vous promenant dans notre village, vous pouvez découvrir une plaque marquée « Place Maintenon ». Elle est apposée sur l'ancien château d'eau, rue du 4 Septembre, au dessus de l'ancien abreuvoir. Cette plaque était cachée par du lierre qui recouvrait ce bâtiment et que nous avons découverte, dans tous les sens de ce terme, en 1995, en retirant cette végétation.

Après des recherches, dans les registres municipaux de Gentelles, nous découvrons qu'en 1923, la Commune décide, pour palier la mauvaise qualité et

l'insuffisance de ses puits, de creuser un nouveau puits et d'ériger son premier château d'eau. Pour remonter l'eau dans le réservoir de 4 m<sup>3</sup>, on prévoit une éolienne. A la base du château d'eau sera installé un abreuvoir. Cet investissement coûte cher, il faut trouver 39 000 Francs. Nos marraines, les Communes du Canton de Maintenon prennent en charge le financement de l'opération.

Mais ce puits très profond fonctionne mal et en 1929 semble tari. Le Conseil Municipal de Gentelles décide alors l'installation d'un service d'eau potable. Ce projet s'élève cette fois à 175 000 Francs, financés par un impôt communal. Une nouvelle fois, nos marraines du Canton de Maintenon viennent au secours des finances de Gentelles et, dès 1933, se substituent aux Gentellois pour le remboursement de la dette.

Cet Espace Maintenon, où nous sommes réunis maintenant est le symbole de cette solidarité exemplaire.

Voilà donc déjà 10 ans, qu'en compagnie de ceux qui sont présents à mes côtés sur cette estrade, nous avons inauguré notre Espace Maintenon.

Ce bâtiment vous vous l'êtes approprié. Il est devenu le point de rencontre incontournable de nos festivités communales, familiales et scolaires. Grâce à lui, depuis 5 ans, notre regroupement intercommunal scolaire dispose d'une cantine, dont la montée en puissance nécessite maintenant deux services. J'émetts le vœu qu'il abrite à nouveau des activités liées au renouveau du tissu associatif.

Le montant, hors TVA, de l'investissement s'est élevé à 500 000 € financés pour un premier tiers par autofinancement, un deuxième tiers par des subventions et pour le dernier tiers par un emprunt d'une durée de 15 ans. Lorsque je quitterai mes fonctions de Maire de la Commune, fin mars 2014, il ne restera plus que 2 ans et demi de remboursement à effectuer.

Cet investissement était une nécessité, Nous avons osé le réaliser, il fait maintenant parti de notre patrimoine communal.

Si nos invités souhaitent maintenant prendre la parole je les y invite bien volontiers. Ensuite, Nous pourrons écouter la chorale de l'Institut Pasteur dans quelques airs de son répertoire. Après leur prestation, ils passeront dans vos rangs pour récolter vos dons, si vous le souhaitez, à l'occasion du « Pasteur Don ».

Enfin, pour vous remercier de votre présence, je vous invite à nous retrouver ensuite autour du verre de l'amitié.